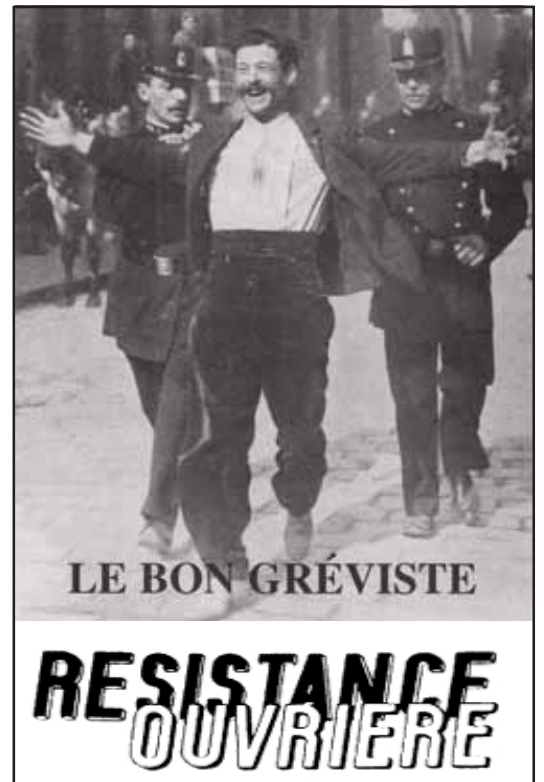


# L'O

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 730 - Septembre 2022 - 58<sup>ème</sup> année - 1,50 €



# Salaires, Retraites...



Si Macron  
veut la guerre,  
il aura la grève !

Commission administrative de l'UD FO 44  
élargie à tous les militants  
**Lundi 3 octobre 2022 à 8h30**  
Salle Festive Nantes Nord  
73 Avenue du Bout des Landes - Nantes

Sous la présidence de Frédéric Souillot  
Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière

## ■ Lancement des élections professionnelles

Conférence de presse ce mardi 13 septembre à Saint-Nazaire  
en présence d'Hélène Fauvel - Secrétaire confédérale

● Compte-rendu rédigé par Fabien Milon

**T**andis que se tenait ce même jour la Commission administrative du Groupement départemental FO des Services publics et de Santé de Loire-Atlantique, plus de 80 camarades ont assisté à la conférence de presse que l'Union départementale FO et l'Union locale FO de Saint-Nazaire ont convoquée ce 13 septembre au matin,

à l'occasion de la venue de la camarade Hélène Fauvel, secrétaire confédérale. Étaient également présents Grégory Leduc, secrétaire fédéral de la branche Santé de la FSPS-FO, Johann Laurency, secrétaire fédéral de la branche Territoriaux, ainsi que Yann Roué et Benjamin Delrue, respectivement secrétaire du Groupement régional FO des

Territoriaux et secrétaire du Groupement régional FO des services de Santé.

Nous remercions le camarade Félix, qui nous a autorisés à publier les dessins qu'il a réalisés au gré des interventions.



L'objectif de cette conférence de presse était de lancer la campagne électorale pour les élections professionnelles dans la fonction publique qui auront lieu en décembre 2022, mais aussi au-delà dans le secteur privé.

Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique, a ainsi rappelé à juste titre que, du fait de la mise en place quasi-simultanée des CSE dans toutes les entreprises de France il y a 4 ans, nombre d'élections professionnelles vont se dérouler dans les prochains mois.

Ces campagnes électorales sont l'occasion de marteler nos revendications, et notamment notre détermination à voir les salaires augmentés en ces temps d'inflation exponentielle (6,5 % à ce jour, beaucoup d'économistes parmi les plus sérieux la prédisent autour de 10 % fin 2022).

De plus, il informait l'assistance qu'Emmanuel Macron visitait ce jour un lycée professionnel aux Sables d'Olonne, refusant à cette occasion de recevoir les enseignants. Et même les élèves participant à cette opération de communication dénommée « table ronde », étaient triés sur le volet. C'est là, dit M. Le Roc'h, la nouvelle méthode Macron, celle du Conseil National de Refondation. Et d'affirmer : « nous ne sommes

pas là pour aider à la mise en place de décisions prise en amont ! FO est prête à discuter, à négocier, sur la base des revendications ». Et il revenait sur la dégradation des conditions d'enseignement dans l'Éducation nationale et notamment dans les lycées professionnels, face aux 5 milliards d'€ de subventions versées aux entreprises pour développer l'apprentissage qui fournit de la main d'œuvre quasi gratuite au patronat. L'apprentissage, c'est deux tiers des emplois créés en 2022.



Plus particulièrement dans la fonction publique, Hélène Fauvel, secrétaire confédérale qui avait fait le déplacement, comme la plupart des membres du bureau confédéral qui se sont déployés ce jour dans différentes villes de France, rappelait les fondamentaux du Service Public republicain. Soulignant sa

refondation par le Conseil National de la Résistance (le CNR qui n'est pas celui de Macron, mais celui de 45 et de la résistance), elle rappelait qu'il se devait d'être neutre et de qualité. C'est sur cette base qu'il a permis la reconstruction du pays au lendemain de la guerre, par la place déterminante qu'il occupait dans l'économie du pays. Or, depuis et par nombre de gouvernements successifs, il n'est plus présenté aujourd'hui que comme une charge, un coût (il est fait du fonctionnaire-bashing à tout va). La réduction drastique de ses finances l'a rendu exsangue. Et, citons nombre d'exemples d'actualité, de l'Hôpital à l'Éducation nationale en passant par l'Office national des forêts et d'autres encore (transport, finances...). Alors que 9 agents sur 10 sont en contact direct avec le public, que 62% d'entre eux sont des femmes, 42% d'entre eux sont en catégorie C, catégorie aujourd'hui rattrapée inexorablement par le SMIC. La smicardisation des agents publics entraîne démission et augmentation des ruptures conventionnelles... et le gouvernement fait mine d'en être surpris quand il privilégie plutôt la contractualisation à la titularisation, et à tous les niveaux hiérarchiques. Et de citer Roland Gaillard, ancien secrétaire général de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) : « Ils n'auront pas besoin de dénoncer le statut, il suffira que plus personne n'en relève ». La loi Macron dite de transformation de la fonction publique prolonge et approfondit le processus. Il y a danger pour le statut, pour les fonctionnaires, et au-delà pour tous les citoyens.

Gaël Leturque, secrétaire du syndicat FO des personnels hospitaliers de Saint-Nazaire, est

intervenu ensuite sur les difficultés dans son établissement.

Pour maintenir les urgences cet été, l'Agence régionale de Santé est allée chercher les médecins d'Ancenis... où les urgences ont dû fermer. Quinze lits vont être fermés dans le service psychiatrique faute d'agents. Ceux-ci, et dans tous les services, exténués, prennent des disponibilités, quittent l'hôpital, et des médecins démissionnent pour le privé où ils sont mieux rémunérés. Mais FO se renforce, les listes électorales sont quasi prêtes.

Fabien Chedeville, secrétaire de la section départementale de la FGF-FO, revient sur l'état des écoles primaires où plus de 200 enseignants manquent dans le 44 malgré le recrutement de 19 sur liste complémentaire grâce à la bagarre de FO. Dans le secondaire ce sont 50 professeurs qui ont quitté l'Éducation nationale. Quant aux AESH qui étaient en grève dernièrement, ce sont 103 heures qui manquent dans le seul collège Stendhal de Nantes, alors qu'elles-mêmes ne sont pas employées à plein temps. Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, ment quand il affirme que la rentrée se passe bien.

Fabrice Bouron, secrétaire du Groupement départemental FO des services publics territoriaux, revient sur le texte de loi obligeant les mairies à faire travailler davantage les agents territoriaux, et indique que certains maires, dont celui de Saint-Nazaire, poussent jusqu'au bout l'opportunité offerte par Macron. Mais à Goulvé, 95% de grévistes arrachent 110 € brut d'augmentation. Chez les animateurs, parce qu'il en manque en Loire-Atlantique, la grève aussi se prépare. Les territoriaux de Loire-Atlantique présenteront 10 listes de plus aux élections qu'en 2018.

Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental FO Santé et de l'Union locale FO de Saint-Nazaire, est revenu sur l'activité de cette dernière, l'aide apportée dans les élections professionnelles (les syndicats de l'UL grossissant) et appelle à la mobilisation de tous les militants sur les salaires. Les 120 syndiqués FO à Mindin (avec d'autres) ont permis que 920 agents perçoivent les 183€ du Ségur. Il en reste 80 sur le carreau. Michel Le Roc'h de conclure : « nous ne lâcherons pas ! »



JEUNE ! LA FONCTION PUBLIQUE A BESOIN DE TOI



65 militants étaient présents à la commission administrative de l'Union départementale le 5 septembre dernier. La discussion était totalement centrée sur la construction du rapport de force pour gagner sur les revendications, en particulier salariales.

**L'OS - L'Ouest Syndicaliste**  
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 58<sup>ème</sup> année  
CPPAP : 0521.S.07829  
Membre fondateur : Alexandre Hébert  
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc  
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes  
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr  
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr  
E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr



## FO RÉSOLUE À DÉFENDRE LES RETRAITES !

Au soir même d'une réunion au ministère du travail visant à fixer le calendrier d'un nouvel agenda social, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, le Président de la République a relancé son projet de réforme des retraites, avec la volonté manifeste d'accélérer le tempo.

Cette énième réforme, qui devrait être engagée « sans attendre » viendrait une nouvelle fois dégrader les droits à la retraite, en reculant l'âge légal de départ à la retraite et/ou en allongeant la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le porte-parole du gouvernement vient de confirmer que « toutes les pistes sont à l'étude », y compris dans le cadre du prochain PLFSS...

Cette annonce vient déjà contredire la « nouvelle méthode » que devait illustrer le CNR lancé la semaine dernière, preuve s'il en était encore besoin, qu'il ne s'agissait bien que d'une opération de communication. Au-delà de la méthode, FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme

seul effet de baisser globalement le niveau des pensions. Le seul effet des réformes passées déjà très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires) – conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

Pour FO, préserver les retraites, c'est d'abord s'assurer de la possibilité pour toutes et tous, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein, améliorer la rémunération du travail et revenir aux aménagements de fins de carrière. Un travailleur sur deux n'est déjà plus en emploi quand il liquide sa retraite.

Annuler le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

## COMMUNIQUÉ intersyndical du 09/09/2022 (Extraits)



## LA PRIORITÉ DE LA RENTRÉE SOCIALE N'EST PAS LA BAISSÉ DES DROITS AU CHÔMAGE !

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions, des retraites, minimas sociaux et bourses d'études demeurent un sujet majeur pour nombre de travailleuses, travailleurs et jeunes (...)

Le gouvernement donne une réponse simpliste : une nouvelle réforme de l'assurance chômage durcissant les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Il sous-entend ainsi que le chômage est un choix. (...) Nos organisations syndicales et de jeunesse rappellent que ce sont aussi les conditions de travail ou d'emploi proposées qui posent problème : salaires trop bas,

horaires atypiques ou imprévisibles, mauvaises conditions de travail, contrats très courts, difficultés liées aux modes de transport... Enfin, nous rappelons que plus de la moitié des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. (...)

Nos organisations syndicales et de jeunesse réaffirment leur opposition à la modification des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture (notamment la contracyclicité). (...)

Nos organisations attendent des réponses à la hauteur. Nos organisations conviennent de se réunir à nouveau début octobre afin de poursuivre leurs échanges.

## COMMUNIQUÉ du 02/09/2022 (Extraits)

de la Confédération Générale du Travail FO



## POUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS EN UKRAINE

Le 17 août dernier, le président ukrainien a ratifié la réforme du droit du travail malgré la demande de veto des organisations syndicales ukrainiennes relayée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Au-delà de la souffrance et des sacrifices causés par la guerre menée par la Russie depuis février dernier, les travailleurs en Ukraine font face à une attaque sans précédent contre le droit du travail et les droits syndicaux déjà strictement encadrés par la loi d'état d'urgence mise en place pour temps de guerre, contre

les droits individuels et collectifs, comme le droit à la négociation collective et la liberté syndicale. Cette réforme est en pleine violation des conventions fondamentales de l'OIT et de la Charte sociale européenne pourtant ratifiée par l'Ukraine.

La Confédération Force Ouvrière (FO) condamne avec force cette réforme du droit du travail ukrainien et exprime toute sa solidarité au FPU et à KVPU et à l'ensemble des travailleurs et syndicalistes ukrainiens qui ne cessent de se mobiliser pour aider la population.



par Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Déclaration de guerre !

L'inflation atteint aujourd'hui 5,9% (septembre 2021 à août 2022). Les prévisions pour la fin de l'année sont alarmantes car le seuil de 8% voire plus devrait être atteint. Les conséquences pour les salariés, les retraités et les chômeurs sont gravissimes. L'augmentation des prix de l'alimentation, les loyers et les tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

La seule réponse du président de la République est un appel aux sacrifices au nom « de notre liberté et de nos valeurs ». La fin de l'abondance serait-elle de renoncer au chauffage dans son logement et avoir un caddie toujours moins rempli ?

La fin de l'abondance, ce n'est pas pour tout le monde. Les dividendes versés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 au titre des profits réalisés en 2021 atteignent 44,3 milliards d'euros. Il s'agit d'un record et ces chiffres vertigineux sont à mettre en corrélation avec les 10 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Et ce n'est pas fini. À la faveur de l'envolée des prix de l'électricité, dans le sillage de ceux du gaz, les fournisseurs revendent l'électricité bien au-delà de leur coût de production. Même Bruxelles, par la voix d'Ursula Von Der Leyen propose de plafonner leurs superprofits : « il n'est pas juste de réaliser des bénéfices extraordinaires grâce à la guerre sur le dos des consommateurs ». Elle explique que la taxation de ces superprofits rapporterait 140 milliards d'euros. Taxer les « superprofits » serait-il la bonne solution ? Pourquoi ne pas bloquer tout simplement les prix de l'énergie ? Elisabeth Borne annonce le prolongement du bouclier tarifaire en 2023, avec une hausse limitée à 15% pour le gaz et l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un bien curieux bouclier tarifaire permettant aux fournisseurs de continuer à s'engraisser sur le dos du peuple !

## ■ BLOQUER LES PRIX DE L'ÉNERGIE ET AUGMENTER LES SALAIRES : TELLE EST L'URGENCE

Les mesures prises par le gouvernement pendant l'été (en particulier

les primes exonérées de cotisations sociales) ne constituent pas des réponses à la nécessaire augmentation des salaires, des retraites, des minima sociaux. Et en généralisant les exonérations de cotisations, elles mettent en danger notre sécurité sociale et nos retraites.

L'urgence est à l'ouverture de négociations sur les salaires dans toutes les branches, dans la fonction publique (point d'indice) et dans toutes les entreprises. Comme en Angleterre où les grèves se sont multipliées pour exiger des augmentations de salaire à hauteur de l'inflation, nous devons réunir les syndiqués et les salariés et nous mobiliser sur cet axe. Dans plusieurs entreprises du département, nos camarades ont d'ores et déjà demandé l'ouverture de négociations (U-log, Total, Macif, etc.).

## ■ ASSURANCE CHÔMAGE

La totalité des organisations syndicales dénonce le projet de loi sur l'assurance chômage présenté le 7 septembre en conseil des ministres. Le gouvernement demande tout simplement au Parlement de lui donner les pleins pouvoirs jusqu'au 31 décembre 2023 pour établir de nouvelles règles d'indemnisation en s'émancipant du cycle des négociations prévu par le code du travail, c'est-à-dire en passant par-dessus les organisations syndicales et patronales. De ce point de vue, nous avons eu raison de ne pas participer au lancement du Conseil National de la Refondation. Une majorité d'organisations syndicales nous a suivis dans ce refus. Discuter, négocier et contracter dans l'intérêt de la classe ouvrière, oui. Nous associer à la mise en œuvre des contre-réformes déjà décidées, non. De ce point de vue, Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération, a raison d'exiger que l'on redonne toute sa place à la négociation collective.

## ■ RETRAITES

Concernant les retraites, les représentants de toutes les organisations syndicales ont saisi l'occasion de leur rencontre avec le ministre du Travail, Olivier Dussopt,

lundi 12 septembre, pour lui signifier leur opposition catégorique au recul de l'âge de départ à la retraite ou à une augmentation de la durée de cotisation.

Le gouvernement tente de s'appuyer sur le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites pour justifier sa réforme. Le COR a calculé que le système a dégagé un excédent de 900 millions d'euros en 2021 et s'attend à un surplus de 3,2 milliards d'euros en 2022. De nombreux spécialistes s'accordent pour expliquer que « la trajectoire des dépenses » est maîtrisée jusqu'en 2070 avec un déficit contenu lors des 25 prochaines années. Déficit, qui précisons-le, n'existerait pas si l'État compensait les exonérations de cotisations sociales (2 milliards d'euros par an). Alors, pour convaincre de la nécessité d'une telle réforme, le think tank libéral Molinari a inventé un déficit caché de plus de 30 milliards d'euros. La raison ? La non prise en compte des pensions de retraite des fonctionnaires d'État. Un non-sens et un mensonge qui cachent la volonté de sortir les pensions des fonctionnaires du budget de l'État (Grand Livre de la dette publique décrété le 24 août 1793) et d'en finir avec le code des pensions civiles et militaires.

Olivier Dussopt recevra de nouveau les syndicats le 19 septembre pour aborder spécifiquement la réforme des retraites. Macron mise sur une entrée en vigueur dès l'été 2023. Pour cela, il n'exclut ni le scénario du recours au 49-3, ni le passage au moins partiel par le PLFSS (projet de loi sur le financement de la Sécurité Sociale) dès le mois d'octobre. Ce serait mettre le feu aux poudres.

Le Comité Confédéral National de la Cgt-Force Ouvrière se réunira la semaine prochaine pour aborder toutes ces questions. Comme l'indique le communiqué de la confédération « FO ne reculera pas et appellera à la mobilisation pour défendre notre système de retraite ! ».

Si Macron veut la guerre, il aura la grève ! ■

## ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

## ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2022

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 € euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 € euros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 € euros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....

M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État  
44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



## ■ FO EDF Cordemais

### Pour le maintien de la puissance installée sur le site de Cordemais et de tous les emplois

Le 6 septembre dernier, l'Union départementale et le syndicat FO Cordemais ont assisté, dans les locaux de la DDETS, à une réunion de présentation d'un «contrat d'études prospectives» organisé dans le cadre du «Pacte de Cordemais et de l'Estuaire de la Loire», «notamment en anticipation de la fermeture de la centrale de Cordemais».

La présence de Force Ouvrière avait donc pour seul objectif de réaffirmer aux représentants de l'État, en toute indépendance, nos revendications concernant la centrale de Cordemais : le maintien du site et de toute la puissance électrique installée, ainsi que de

tous les emplois directs et indirects. FO a par ailleurs rappelé que le rôle d'une organisation syndicale n'était pas de pratiquer le « diagnostic partagé » en vue de gérer les suppressions d'emplois annoncées. Dans l'ambiance feutrée de ce type de réunion, il y eut une petite gêne. Pour cause, les représentants de l'État étaient bien en peine de connaître la position définitive du gouvernement concernant la centrale de Cordemais. Le problème a donc été contourné: il s'agit désormais d'associer les organisations syndicales à un « pacte » sur les perspectives de l'emploi sur le «territoire» de Cordemais... sans y intégrer le devenir

de la centrale thermique. Et, cela va mieux en le disant, sans FO.

Cette réunion a cependant été l'occasion d'un échange pour L'Ouest syndicaliste avec les camarades Franck Barbachou, secrétaire du syndicat FO d'EDF Cordemais, et Christophe Juino, délégué syndical sur le site.



Christophe Juino, délégué syndical FO EDF Cordemais (à gauche) et Franck Barbachou, secrétaire du syndicat FO EDF Cordemais (à droite)

**Le coût de l'énergie - et notamment de l'électricité - est au cœur des préoccupations de tous les salariés. Quelle est votre analyse sur cette situation ?**

**Franck Barbachou** – Alors que le prix de gros de l'électricité en France a atteint un record historique le vendredi 26 août à plus de 1000€ alors qu'il n'était qu'à 85€ / MWh il y a un an, la spéculation va bon train sur le prix de l'énergie. Sachant qu'actuellement, les fournisseurs alternatifs (Total, Direct énergie...) achètent à EDF le MWh à 46€, c'est la loi ARENH.

**Christophe Juino** – À force de supprimer des moyens de production, nous ne pourrions plus passer les pics de consommation, en électricité. Il faut savoir que, techniquement, pour tout MWh installé en énergie renouvelable (ENR), il faut 1 MWh installé en pilotable. En effet, lorsqu'il fait très froid, qu'il n'y a pas ou peu de vent, la production d'éolien est faible voire nulle. Ce qui est rare devient cher. La politique de supprimer les moyens de production dits polluants est aussi chez nos voisins, ce qui fait que l'on n'a plus de marge au niveau européen.

**FB** – Alors que le prix de l'essence n'arrête pas de s'élever ainsi que de l'énergie en général et de l'alimentation, nous voyons que même la spéculation fait envoler les prix. Nous assistons aujourd'hui à un décrochage entre les gros et les petits : pendant que la masse des Français galère, les milliardaires ont accumulé pas moins de 236 milliards en 19 mois, c'est plus qu'en une décennie !

**Quelle est la situation de la centrale de Cordemais aujourd'hui ?**

**CJ** – Plusieurs facteurs font qu'aujourd'hui

nous avons à tout prix besoin de la centrale de Cordemais. Il existe plusieurs raisons : l'effet corrosion constaté dans les centrales nucléaires françaises, la moitié du parc nucléaire à l'arrêt, le prix du gaz qui s'envole à cause de la guerre en Ukraine, la fermeture de la centrale de Fessenheim et celle du Havre récemment, l'installation d'ENR... Aujourd'hui, plus qu'hier, nous voyons bien que la centrale au charbon de Cordemais est indispensable sur le réseau.

**FB** – Ce qu'il faut rappeler sur la centrale de Cordemais, c'est que nous recyclons 99 % de nos déchets. En clair, nous captions nos poussières pour en faire des cendres qui rentrent dans la constitution du ciment ou de remblai routier. Nous traitons nos fumées pour capter le soufre et les oxydes d'azote pour en faire du gypse qui rentre dans la fabrication du plâtre. Les centrales ne dépolluent pas comme Cordemais qui est aux normes environnementales de 2035.

**« Sur la centrale de Cordemais, nous recyclons 99 % de nos déchets. »**

**CJ** – Un projet de reconversion de la centrale en biomasse est annoncé. Nous devrions brûler 20 % de pellets issus de bois B. Nous saurons à l'automne si l'usine à pellets se fera à Cordemais. C'est 79 M € qu'il faut encore trouver ! Si usine il y a, la construction est prévue en 2024 avec une mise en service au second semestre 2025, trop tard sans doute pour que des tonnes de pellets made in Cordemais soient brûlés pour l'hiver 2026 sur nos tranches. En attendant, 15 000 tonnes devraient venir depuis la Norvège alimenter nos brûleurs en attendant ceux de l'usine de Reims – qui seront livrés en camion ! – qui doit encore obtenir une qualité suffisante de black pellets. Tournera-t-on dès cet hiver à 20% de mix charbon/pellets, dans le cadre du projet « biomasse 2022 » ? En tout cas, c'est l'entreprise PAPREC, à qui EDF vient de fournir

le brevet Ecomcombust, qui devait fabriquer les pellets. Non seulement celle-ci est citée dans le scandale des Panama papers, mais son PDG est mis en cause pour des soupçons de corruption et de favoritisme (Ouest France 21 juillet).

**FB** – Nous nous interrogeons également sur le devenir du site de Cordemais quand l'EPR de Flamanville et les 80 éoliennes offshore seront en pleine production. Ces éoliennes, dont le service

est prévu pour la fin de l'année d'ailleurs, c'est l'équivalent d'une tranche charbon ! Mais ne désespérons pas, en 2023, les deux tranches charbon de Cordemais devaient être mises en AGL (Arrêt Garantie Long), c'est-à-dire une mise en hibernation pour un certain temps avant de prononcer leur mort assurée... Mais que nenni ! Une annulation de la décision vient de tomber autorisant par décret à « réhausser le plafond de gaz à effet de serre », en clair ne plus avoir d'heure de fonctionnement limité comme auparavant, du fait de la sécurité réseau qui est menacée, donc une bonne nouvelle pour tous nos emplois pour l'année prochaine. À voir pour la suite...

**Comment les salariés vivent-ils la situation de leur centrale, dont la fermeture est sans cesse annoncée puis reportée ?**

**CJ** – Les salariés sont dans l'expectative et sont dubitatifs sur l'ensemble des décisions. Le ressort de la motivation est cassé. Ces différents revirements font que les agents qui ont signé un parcours professionnel peuvent partir. Mais ils se disent que s'ils avaient attendu, ils auraient pu rester dans la région. D'autres qui ont entamé

les démarches et qui finalement ont trouvé une porte de sortie se retrouvent bloqués car la perte de compétence est trop importante.

**FB** – Avec le nombre de salariés qui sont partis et le turn over important que nous connaissons,

la centrale elle-même a perdu beaucoup de compétences. On peut cependant garder en positif le fait que les nouveaux arrivants vont peut-être impulser un nouvel élan à la centrale, du fait qu'ils n'ont pas subi les différents chauds et froids donnés par les politiques.

**Quel projet industriel porte FO pour garantir le maintien sur le site de toute la puissance installée ainsi que de tous les emplois, directs et indirects ?**

**CJ** – FO Cordemais revendique une alternative. Après une perte de temps inacceptable, nous exigeons de la direction d'EDF d'autres projets d'avenir, tel que l'hydrogène (comme à la centrale Émile Huchet de Saint Avold).

**FB** – Et pourquoi pas des turbines alimentées à l'hydrogène vert ? Les industriels espèrent qu'en 2030, ils auront mis au point des turbines permettant de produire 500MW à partir d'hydrogène. Les éoliennes de Saint-Nazaire alimenteraient en électricité des hydrolyseurs installés sur notre site qui permettraient ainsi de stocker cet hydrogène et de l'utiliser lorsque l'on en aurait besoin. Le surplus pourrait être vendu à l'extérieur de notre site. FO Cordemais soutient tous les projets à la centrale de Cordemais qui permettraient de garder ainsi nos emplois directs et indirects.



## ■ Organismes sociaux

### FO tire la sonnette d'alarme sur la situation des personnels de la Carsat Pays de la Loire

La suppression continue des effectifs au sein des organismes de Sécurité sociale et la mise en place de logiciels qui dysfonctionnent entraînent des retards de paiement conséquents pour les assurés. La hausse considérable de l'activité, les injonctions

contradictoires, l'absence de réponse à hauteur des enjeux de la Direction, ainsi que le désarroi et la colère des assurés qui s'expriment sur le terrain se répercutent sur les conditions de travail des agents de la Sécurité sociale. FO a notamment été partie

prenante d'un droit d'alerte exercé au sein de la Carsat Pays de la Loire... tout cela dans un contexte où le gouvernement bloque toute perspective de revalorisation des salaires à hauteur de l'inflation.



Erwan Lever, délégué syndical FO CARSAT et élu titulaire FO au CSE et Delphine Rivière, élue titulaire FO au CSE

**Différents titres de presse ont rendu compte durant l'été de la situation alarmante des organismes de Sécurité sociale. Qu'en est-il au sein de la Carsat Pays de la Loire ?**

EL - À l'exception des phases de recrutement au début des années 2000, nous connaissons une baisse constante des effectifs depuis la mise en place en 1996 des conventions d'objectifs et de gestion (COG). Un départ à la retraite sur 3 n'a pas été remplacé. L'activité est quant à elle en constante progression.

DR - En même temps que nous subissons cette situation de sous-effectif, la direction a mis en place au niveau national deux nouveaux outils

informatiques qui ne fonctionnent pas. À partir de ce moment-là, nous avons commencé à perdre totalement pied. Des dossiers sont bloqués, sans que nous ne puissions rien faire. Des retards de paiement s'accumulent, allant parfois jusqu'à quatre mois à partir de la date d'effet du droit, particulièrement pour les salariés passés par le régime des indépendants. Rien n'est prévu pour débloquer les paiements.

EL - Comme si cela ne suffisait pas, nous dénonçons également les injonctions contradictoires, les orientations changeantes auxquelles il faut s'habituer, la fuite en avant de la direction qui fait appel aux heures supplémentaires pour les révisions des

liquidations provisoires sans rien résoudre sur le fond.

**Comment les usagers réagissent-ils à cette situation ?**

DR - Les pensionnés réclament leurs dus. Privés de revenus, certains se retrouvent dans des situations dramatiques, avec des risques d'expulsion de leurs logements. En plus de tout ce que nous avons décrit jusqu'à présent, les personnels doivent également faire face à la multiplication des réclamations écrites ou orales. Sur les temps d'accueil physique, nous entendons des cris, des plaintes, des pleurs, voire des menaces de suicides... Tout cela est devenu intolérable.

**Est-ce la raison pour laquelle FO est partie prenante d'un droit d'alerte exercé fin juin ?**

DR - Tout à fait. Fin juin, dans un cadre intersyndical, les élus CSE ont exercé leur droit d'alerte pour mettre la direction face à ses responsabilités quant au mal être qu'expriment les personnels, qui se traduit notamment par une augmentation significative des problématiques médicales, des arrêts longs, des symptômes dépressifs et des tensions entre les collègues. Ce droit d'alerte nous a permis de mener une enquête auprès des 465 agents des services concernés. Le taux de participation a été de 76 % et les retours ont totalement confirmé les alertes syndicales.

EL - Une fois encore cependant, les réponses de la direction ne sont pas à la hauteur : rien sur les effectifs, rien sur les outils, rien sur la reconnaissance salariale, rien sur les solutions

pour les dossiers bloqués. Fin juillet, la direction a seulement mis en œuvre un numéro vert vers un psychologue. Notre direction a depuis rencontré la direction de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) ce vendredi 2 septembre.

**Qu'est-il ressorti de cette rencontre ?**

EL - La CNAV refuse le retrait de l'outil et, à ce jour, aucune enveloppe complémentaire n'est envisagée pour des embauches supplémentaires.

La main est à laisser à l'UCANSS pour la revalorisation du point d'indice. Au niveau local, toujours pas d'enveloppe complémentaire pour des points bonus ou la création de parcours dans les différents secteurs. La Direction veut se calquer sur l'augmentation générale du point d'indice à 3,5 %, soit la moitié de l'inflation. Nous revendiquons à minima 7 %. Nous avons tenu une assemblée générale des personnels ce mardi 13 septembre réunissant une soixantaine de salariés. La prochaine date de négociation nationale sur les salaires étant fixée le 20 septembre prochain, l'assemblée générale a décidé d'un rendez-vous sur la place Bretagne, pour tout le personnel de la Carsat sur la pause déjeuner, qui s'étendra sur un débrayage jusqu'à 14h55. L'idée est de se montrer et d'influer sur les négociations nationales au moment où elles auront lieu, mais aussi d'en profiter pour alerter et informer les assurés de notre situation, ainsi que de l'impact qu'elle a sur le service qui leur est rendu (et vice versa). Nous espérons cette mobilisation massive, et pourquoi pas être rejoints par les autres organismes de sécurité sociale qui subissent sensiblement les mêmes problèmes dans leurs organismes, ainsi que par les retraités.

## ■ VYV 3 Pays de la Loire

### Appel intersyndical des retraités pour le maintien des domiciles collectifs en Loire-Atlantique

Déclaration de l'intersyndicale des retraité.e.s CGT - FO - CFTC - CFE.CGC - Solidaires - FSU - FGR.FP - LSR de Loire Atlantique réunie le 9 septembre 2022



### Maintien des 5 structures de domiciles collectifs gérées par VYV 3 NON à la fermeture de 75 places d'hébergement !

Le 27 avril dernier, le conseil d'administration du groupe VYV Pays de la Loire a décidé de fermer cinq domiciles pour personnes âgées dans l'agglomération nantaise : les Glycines à Sautron, la Crémeterie à Saint Herblain, la Butte Sainte-Anne, les Hauts de Chézine et Broussais à Nantes. Alertées par les résidents, les familles, les personnels et les organisations syndicales des 5 structures de domiciles collectifs, les organisations de retraités de Loire Atlantique CGT- FO- CFTC- CFE-CGC- FSU- Solidaires- FGR et LSR :

- Apportent tout leur soutien aux résident.e.s et au personnel dans leurs démarches pour obtenir le maintien de ces structures qui donnent pleinement satisfaction aux résidents et à leur famille.
- Exigent le maintien de ces structures et de leurs 75 places d'hébergement.

- S'adressent solennellement au Département pour que des mesures immédiates soient prises pour le maintien de ces structures.

L'originalité de ces structures qui s'appuient sur des services de soins (SSIAD, IDE libéral,...) tient dans leur taille humaine (15 à 17 logements dans chacune d'entre elles) et leur inclusion dans les quartiers (commerces, services...). Un des objectifs du Domicile collectif est de permettre au résident de conserver ses points d'ancrage affectifs et relationnels. Il lui offre un mode de vie le plus proche possible de ce qu'il connaissait auparavant à son domicile en conservant au maximum ses capacités physiques, mentales et affectives.

Le groupe VYV, qui se dit entrepreneur du «mieux vivre», a pris cette décision de cessation d'activités de ces 5 domiciles collectifs sans même rechercher des financements

complémentaires auprès de financeurs. Cette décision purement comptable ne va-t-elle pas à l'encontre des valeurs mutualistes? Le Département qui a un rôle majeur dans l'hébergement des personnes âgées, et qui a fait de l'habitat un axe essentiel de son intervention peut et doit empêcher ces fermetures. Ces dernières entraînent nécessairement le relogement des résidents dans les EHPAD du département déjà en très forte tension. Elles se traduiraient par la perte de 75 places d'hébergement alors que le Département est déjà à la peine, sans parler des conséquences pour la santé des résidents concernés.

Le vice-Président du Comité Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie des personnes âgées (CDMCA) qui a rencontré les familles d'un des sites reconnaît qu'il a pu constater « le climat convivial et l'aménagement harmonieux de cette petite unité de vie (...) le fonctionnement de l'établissement

satisfait les résidents (...) ». La satisfaction des résidents n'est-elle pas le seul critère qui doit être retenu ?

À l'initiative des familles des résident.e.s des cinq collectifs menacés de fermeture, une pétition a été lancée et est en ligne. Nous vous invitons à vous y associer en la signant et en la faisant signer : <https://www.change.org/p/non-a-la-fermeture-des-domiciles-collectifs-de-la-region-nantaise>

Les organisations de retraité.e.s CGT - FO - CFE-CGC - CFTC - FSU - Solidaires - FGR et LSR appellent les familles, les personnels et les retraité.e.s à soutenir leur démarche en se rassemblant :

**Lundi 17 octobre prochain  
à 11 heures**  
devant le Conseil départemental  
Quai Ceineray à Nantes

## ■ Rentrée scolaire. Face au chaos : le syndicat !

« Une rentrée sereine », c'est par ces mots que Katia Beguin, la rectrice nouvellement nommée dans l'académie, a décrit la rentrée scolaire. Au moment même où la pénurie – fabriquée – d'enseignants faisait le tour des médias, son objectif était donc de rassurer. Mais cela correspond-il à la réalité ?

Le communiqué de rentrée du syndicat FO des Lycées et Collèges de Loire-Atlantique (SNFOLC 44) donne une première indication : il manque des enseignants un petit peu partout dans le département – et surtout dans certaines disciplines : technologie, musique, lettres...

De son côté, le syndicat FO du premier degré (SNUDI FO 44) pourrait se féliciter de la demande faite par le ministère aux rectorats d'ouvrir le recrutement sous statut de fonctionnaires aux lauréats au concours de professeur des écoles placés sur liste complémentaire. Il s'agit en effet d'une revendication de longue date de la Fédération nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation

professionnelle – Force Ouvrière (FNEC FP FO). Cependant, le compte n'y est pas : seuls 16 professeurs des écoles supplémentaires ont été recrutés dans le département, alors que le SNUDI FO 44 chiffre à 250 professeurs des écoles le besoin sur le terrain. C'est la raison pour laquelle FO est partie prenante – voire même à l'initiative – d'une pétition intersyndicale pour le recrutement de la totalité de cette liste complémentaire et son réajustement.

Pénurie de professeurs, déplore-t-on. Dans les faits, ceux-ci sont maltraités. En conséquence, 39 professeurs des écoles ont démissionné l'année passée dans le département ; 33 autres ont demandé une rupture conventionnelle pour 12 obtenues. Que dire encore de ces enseignants contractuels, parfois en CDI, qui sont jugés trop « mauvais » pour obtenir le concours... mais reconduits chaque année devant les élèves, sans statut ni perspective de carrière, sans le salaire équivalent d'un fonctionnaire ?

Parlons salaires justement... Le point

d'indice a perdu 25 % de sa valeur depuis 2000. Force Ouvrière revendique donc l'ouverture sans attendre de négociations pour rattraper cette perte de pouvoir d'achat et, comme mesure immédiate, l'augmentation du point d'indice à minima à hauteur de l'inflation.

Le ministre Pap Ndiaye a pour sa part suscité la colère des enseignants en ne parlant que d'une revalorisation des professeurs ayant 10 ans de carrière ou moins. Rien pour les autres... sauf contre des tâches supplémentaires. Le syndicat FO des personnels administratifs de l'Éducation nationale (SPASEEN FO) alerte de son côté : à l'instar de ce qui se passe dans de nombreuses branches de l'industrie, la grille des personnels de catégorie C présente 5 échelons en dessous du SMIC dans le premier grade et 3 dans le deuxième !

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) subissent la même smicardisation, aggravée par le temps partiel imposé. Dans le même temps, la mise en œuvre des pôles inclusifs

d'accompagnement localisé (PIAL) inter-dégré, dans une logique de « mutualisation » des moyens, se traduit par une dégradation des conditions de travail des AESH et donc de prise en charge des élèves en situation de handicap. La FNEC FP FO a plus que jamais raison de revendiquer un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL. Dans ce contexte, la FNEC FP FO et ses syndicats, en Loire-Atlantique comme ailleurs, sont déterminés à faire aboutir leurs revendications.

Le renforcement du syndicat est le meilleur antidote au chaos gouvernemental. L'heure est à la mobilisation sur le terrain, comme par exemple au collège Stendhal de Nantes ou au lycée professionnel Éric Tabarly aux Sables d'Olonne, en Vendée, où le président de la République est venu ce 13 septembre vanter les mérites de sa « réforme » de la voie professionnelle.

Dans ces deux établissements, FO est majoritaire et a pris ses responsabilités pour porter les revendications des personnels.

### ■ Collège Stendhal

#### FO devant le rectorat pour des postes

Compte rendu du rassemblement le 14 septembre des personnels du collège Stendhal - Nantes



Réunis en Assemblée Générale le 5 septembre 2022 au collège Stendhal, où FO est majoritaire, les personnels ont décidé de se rassembler ce mercredi 14 septembre à 15h devant le rectorat et ont demandé à être reçus en audience pour obtenir :

- les 103 heures d'AESH manquantes (alors que 14 enfants ont une notification de la MDPH, dont 7 en accompagnement individuel, soit un volume total de 133 heures dont 97 en individuel, le collège ne disposait en cette rentrée que de 30 heures assurées par une personne) ;

- le rétablissement du deuxième poste de CPE en surnuméraire, supprimé en cette rentrée malgré les besoins, dans un contexte d'accroissement constant et prévisible du nombre d'élèves dans un établissement REP+.

Ce 14 septembre, une vingtaine de collègues ont répondu à l'appel de la section FO du collège Stendhal de Nantes et se sont réunis devant le rectorat pour obtenir satisfaction sur les revendications.

Devant la mobilisation, le rectorat avait déjà annoncé le recrutement de deux AESH.

Une délégation syndicale a tout de même été reçue. Les représentants de l'administration ont insisté sur le fait que le recrutement des AESH serait rapide sans pour autant fixer un délai.

La demande légitime du CPE n'a pas été rejetée. Une réponse sera donnée très prochainement.

Les collègues resteront mobilisés jusqu'à satisfaction. ■

Patrick Bourget  
Secrétaire départemental  
SNFOLC 44

### ■ SNETAA FO

#### Visite de Macron au Lycée professionnel É. Tabarly (85)

Le président de la République, Emmanuel Macron, s'est rendu ce mardi 13 septembre au lycée professionnel Éric Tabarly des Sables d'Olonne (Vendée) pour y vanter les mérites de sa contre-réforme de la voie professionnelle, dans la continuité de la loi Pénicaud de 2018. Comme à chacune de ces occasions, le quartier est quadrillé par les forces de l'ordre. Des silhouettes encagoulées sont disposées sur le toit de l'établissement, tandis que des équipes de « men in black » régimentent la vie du lycée et caporalisent les services académiques. Cela n'a cependant pas empêché le SNETAA-FO, syndicat majoritaire des professeurs de lycée professionnel, de jouer pleinement son rôle, tant dans l'enceinte de l'établissement qu'aux abords du périmètre de sécurité établi par arrêté préfectoral.

Cette « transformation en profondeur » de la voie professionnelle se fera avec les professeurs, avait prétendu Macron. Force est de constater que le dispositif élyséen excluait toute expression syndicale, tout échange contradictoire, y compris avec les élus au conseil d'administration d'un lycée où le SNETAA-FO est particulièrement bien représenté. Jusqu'au matin même de la visite présidentielle, malgré les multiples tentatives de médiation du syndicat, rien n'était réglé. Un tiers des professeurs du lycée



Tabarly ont donc débrayé sur la dernière heure de la matinée, à l'appel de FO, pour exprimer leur refus de cette « réforme ». Dans un contexte aussi tendu que la venue du président de la République, ce n'est pas une mince affaire.

Dans le même temps, le SNETAA-FO académique, avec le soutien de son syndicat national, de sa fédération et de l'interpro, avait organisé une délégation aux abords du périmètre de sécurité pour expliquer les enjeux de la réforme, notamment aux journalistes.

Comme l'a rappelé Olivier Rosier, secrétaire académique du SNETAA-FO, « il est absurde de dire qu'il faut plus de stages pour les élèves avant le bac, alors que nous avons déjà des difficultés à en trouver auprès des entreprises aujourd'hui. De la même manière, dire qu'il faut plus d'enseignants professionnels issus de l'entreprise est une méconnaissance du terrain, puisqu'ils en viennent déjà ». La logique d'augmenter le temps de stage à hauteur de 50%

au moins, avec compensation intégrale de l'enseignement général, se traduira nécessairement par des suppressions de postes en enseignement professionnel. Tout ceci est inacceptable et FO réaffirme son attachement à l'enseignement professionnel sous statut scolaire, ainsi qu'aux diplômes nationaux et aux qualifications.

Finalement, notre camarade Xavier Mauléon, représentant du SNETAA-FO dans le lycée, a été reçu par la Directrice en communication et le principal conseiller de Madame Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail et du ministre de l'Éducation nationale. Il a ainsi pu exprimer les positions de SNETAA-FO à qui de droit.

Le 22 septembre prochain, l'ensemble des organisations syndicales des professeurs de lycée professionnel se rencontrent au niveau national pour discuter des suites à donner aux annonces d'Emmanuel Macron. ■

### ■ Premier degré : Pétition intersyndicale pour le recrutement sous statut de fonctionnaire des professeurs des écoles



En Loire-Atlantique comme ailleurs, nous demandons le recrutement de l'ensemble des enseignant-es reçu-es sur liste complémentaire en lieu et place de contractuel-les et d'alternant-es, ainsi que le réajustement de cette liste.

Après une année scolaire marquée par le non-remplacement quasi-systématique des

enseignant-es en arrêt de travail ou en formation, par un manque toujours aussi patent d'enseignant-es spécialisé-es et de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, par le refus massif des temps partiels sur autorisation, l'année scolaire s'annonce bien difficile pour les élèves et les personnels de l'Éducation nationale.

Le nombre de personnels formés est largement insuffisant, alors même qu'il reste des lauréat-es au concours non recruté-es. La situation actuelle va encore se dégrader fortement.

Nous voulons des Professeurs et Professeuses des Écoles sous statut devant nos élèves, nous voulons des

Réseaux d'Aide Spécialisés complets, nous voulons des Professeurs et Professeuses des Écoles remplaçant-es pour assurer le remplacement de toutes et tous !

Nous exigeons dès maintenant le recrutement de tout-es les enseignant-es de la liste complémentaire du CRPE, ainsi que son réajustement.

## ■ Conseil national de la refondation : le grand flop

● Contribution de Jacques Moisan

**A**près avoir été contraint en juillet de reporter sine die la réunion de lancement de son Conseil National de la Refondation, visant à associer l'ensemble des « partenaires sociaux » à sa politique de casse systématique des conquêtes sociales issues de la Libération, Emmanuel Macron ne pouvait acter une seconde fois l'échec de

son entreprise. Qu'importe le nombre de convives qui déclinaient l'invitation, la cérémonie se devait d'avoir lieu. Et elle a donc eu lieu, à quelques-uns réunis en huis clos sous la présidence de François Bayrou. Fidèle à son histoire et à ses principes d'indépendance, la confédération générale du travail - Force Ouvrière a refusé de marcher dans la

combine. L'Ouest syndicaliste publie le courrier adressé par notre camarade Frédéric Souillot, secrétaire général de la CGT-FO, au président de la République. L'heure n'est pas au « diagnostic partagé » avec le gouvernement, mais à l'affirmation de nos revendications, notamment sur les salaires et les retraites.

### ARGUMENTS

#### ● De 1969 à 2022 ...

On l'espérait, on s'y attendait ... Le soi-disant Conseil national de la refondation a été un bide. Le dernier carré des fidèles (quarante personnes dont dix ministres, priées de laisser leur portable à l'entrée) ont entendu le président « par effraction » en appeler au « consensus »... derrière lui.

La séance inaugurale a eu lieu à huis clos, à la demande de la CFDT qui voulait « travailler » sereinement. À huis clos, comme un Conseil de défense ... un peu élargi. Il semble qu'au menu, il y aurait la poursuite et la fin des « réformes de l'école et de l'hôpital ». On sait ce que cela signifie.

Le chef du MEDEF a peut-être formulé des propositions. On ne saura pas : secret défense ! Se voulant le meilleur représentant des « corps intermédiaires », Laurent Berger avait courageusement (ou inconsidérément ?)

répondu présent ! « Il faut tenter le coup » de la participation au CNR ... (Déclaration à France-Info le 5 septembre). Les partisans du pacte pour le pouvoir de vivre étaient représentés par la Fondation Abbé Pierre qui aurait voulu « embarquer tout le monde » dans cette galère. Pschitt !

À l'inverse, notre Confédération a eu raison de rappeler dans son communiqué suite à la CE du 1<sup>er</sup> septembre, son refus d'être un subsidiaire de l'État macroniste. À la suite, la CGT a décidé elle aussi de ne pas participer, décision adoptée par la CE de la CGT le mardi 6 septembre, Pour les deux confédérations, CGT-FO et CGT, comme en 1969, c'est NON. Il ne reste dans la hotte du président-chef de guerre que les « corps intermédiaires »... c'est peu. ■



#### Bref retour sur le passé

### Le corporatisme à froid, c'est difficile !

Le corporatisme mussolinien ne s'était imposé qu'après une défaite du mouvement ouvrier. Même chose au Portugal de Salazar, en Espagne de Franco <sup>(1)</sup>, en Autriche de Dollfuss, dans la Hongrie de Horthy <sup>(2)</sup>, dans la Grèce de Métaxas <sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> De Gaulle se console en marchant sur les plages d'Irlande et rumine de sombres pensées - les peuples sont injustes et ingrats - avant de rendre une ultime visite très politique au général Franco qu'il admire.

<sup>(2)</sup> Après la fin de la première « der des ders », Horthy instaure un régime dictatorial en Hongrie basé sur la doctrine d'association capital-travail. Il avait écrasé brutalement l'éphémère république des Conseils de Hongrie. La « France » l'avait aidé en envoyant des troupes, d'avril à août 1919, aux côtés de troupes roumaines, tchécoslovaques et serbes. Officiellement, c'était la paix. En fait, c'était la guerre des classes.

<sup>(3)</sup> Le général Métaxas fait un coup d'état en 1936. Sa doctrine « du sang et des larmes ... » se rapproche du régime fascisant de Salazar au Portugal. Il fait emprisonner des milliers de militants ouvriers ; 15 000 selon certains spécialistes de la question. Le jour de sa mort en 1941, le très grand démocrate et chef de

guerre, Anthony Eden (le n° 2 britannique, après Churchill), déclare : « 29 janvier. Lourde Journée. Métaxas est mort. Coup dur. Un petit pays comme la Grèce ne peut pas produire deux hommes de ce calibre dans la même génération et le champ politique est clairsemé ». (Sources : Eden : « mémoires », page 193).

Une fois de plus, on ne peut que constater les « porosités » entre certains « démocrates » et les autoritaires-dictateurs qui appliquent la doctrine sociale de l'Église catholique jusqu'au bout. (En Grèce, avec la collaboration active de l'Église orthodoxe).

Mais nous ne sommes pas en 1930. Comme le démontre notre détermination à obtenir partout des augmentations générales de salaires, notre confédération est debout et combat. ■

(Lire ou relire : <http://force-ouvriere44.fr/mars-1969/> - <http://force-ouvriere44.fr/dans-les-pas-du-marechal-et-du-general/> et : « A. Hébert, l'homme qui dit NON » (par Bernard Hazo, publié par l'UD FO 44 ainsi que « Corporatismes d'hier et d'aujourd'hui », de la page 205 à 214, publié par l'UD FO 44).



● Lettre de la Confédération C.G.T.-Force Ouvrière adressée au Président Macron le 6 septembre 2022



#### CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION : COURRIER AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président de la République,

L'invitation que vous nous avez adressée pour participer au Conseil national de la Refondation (CNR) a retenu toute notre attention.

La référence à l'histoire et au Conseil national de la Résistance (CNR) dans le choix de la dénomination de cette nouvelle instance ne nous a évidemment pas échappé. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière dont ce nouveau Conseil pourrait dégager des perspectives de progrès social, comme cela fut le cas à la Libération.

En effet, dès l'annonce de la mise en place de ce comité, nous avons exprimé de forts doutes sur sa capacité à construire des réponses aux nombreux défis et attentes qu'expriment les salariés, notamment sur les salaires et l'emploi.

Rassemblant les forces politiques, économiques, sociales et associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, la composition de ce comité extrêmement large risque, à notre sens, de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une telle instance.

En outre, le CNR tend, sinon à se substituer, à tout le moins affaiblir la place et le rôle du CESE par sa composition, mais également par son mode de fonctionnement et sa finalité. En effet, le CESE « fonde son travail sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un consensus exigeant pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et éclairer la décision publique ». Or, Force ouvrière est historiquement partie prenante et attachée au rôle que doit jouer cette institution, comme conseil consultatif auprès des pouvoirs exécutifs et parlementaires, et à ce titre lieu de débat libre et approfondi sur les questions économiques, sociales et

environnementales.

Force ouvrière ne saurait se trouver associée à un travail d'élaboration d'un diagnostic partagé et/ou de co-construction de réformes législatives en dehors du Parlement. FO a toujours contesté les tentatives de dilution des syndicats dans une forme de démocratie dite participative venant concurrencer la démocratie parlementaire et assimilant les interlocuteurs sociaux au législateur. FO réitère son attachement à la séparation entre le champ politique et le champ syndical et ne peut pas s'associer à un projet visant à faire du syndicat un colégislateur.

FO rappelle qu'une telle orientation avait conduit la confédération, revendiquant que demeure le caractère consultatif du CESE, à appeler à voter non au référendum de 1969 qui projetait la fusion du CES avec le Sénat.

Ce sont les raisons pour lesquelles FO ne participera pas au Conseil national de la Refondation. Pour autant, cela ne signifie pas que FO refuse de dialoguer. Bien au contraire, pour FO, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle est un des outils essentiels. Nous vous demandons de redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, au sens de l'article L1 du Code du travail. FO agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la République française, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric SOUILLOT  
Secrétaire général

L'OS a lu

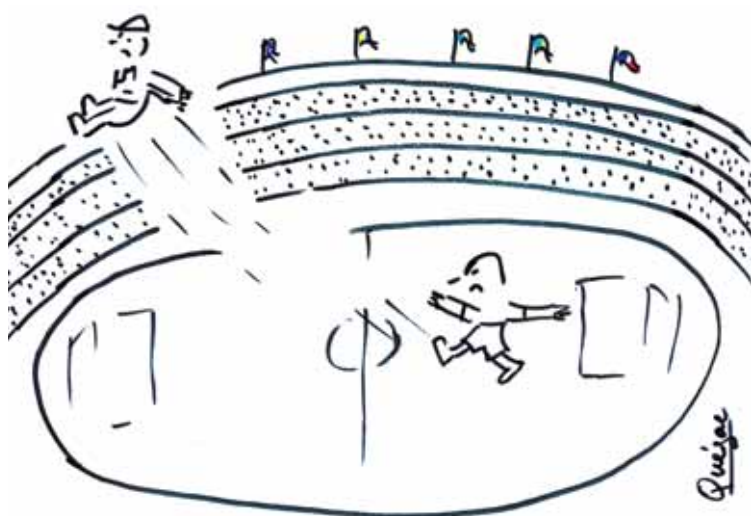
La rentrée scolaire 2022 restera sans doute comme l'une des plus catastrophiques de toute l'histoire de la V<sup>ème</sup> République. Elle est marquée par une pénurie d'enseignants que le nouveau ministre a été bien obligé de reconnaître dans cet aveu : « Ce n'est pas une situation optimale, nous faisons au mieux ». Deux euphémisme pour désigner une situation où des contractuels sont recrutés en trente minutes, puis « formés » en quatre jours, alors même que des milliers d'étudiants ayant suivi une formation, non reçus aux concours de recrutement mais placés sur liste complémentaire, se retrouvent sans poste. Il est vrai que pour la Macronie, les contractuels offrent l'immense avantage d'être recrutés hors statut, en situation précaire, ce qui n'est pas encore le cas des personnels admis aux concours nationaux.

Rentrée marquée aussi par une formidable augmentation générale des prix aux conséquences dévastatrices pour nombre de familles et enfants. Selon une enquête CSA Research réalisée pour Cofidis, 68% des parents interrogés envisagent de restreindre leurs dépenses liées à la rentrée, et pour 13% d'entre eux, le budget lié à la cantine scolaire. Le mardi 30 août, un collectif associatif révélait que dans la France de 2022, 3<sup>ème</sup> puissance économique européenne selon le FMI, plus de 1600 mineurs dormiront dans la rue la veille de la rentrée scolaire, chiffre en hausse de 86% par rapport à ceux du 31 janvier! (Selon l'Unicef, ce chiffre qui ne recense que les appels parvenus au 115 est très certainement sous-estimé). Tous ces jeunes n'auront pas réussi à trouver un hébergement d'urgence, ce qui ne devrait pas s'arranger puisque, selon ce collectif, le nombre de places disponibles doit être prochainement réduit d'environ 200.000 à 190.000.

C'est sans doute par compassion envers ces élèves, leurs parents et leurs professeurs que Macron a déclaré devant les recteurs d'Académie réunis à la Sorbonne : « Nous avons encore trop d'élèves malheureux, trop de parents anxieux, de professeurs désabusés... », évoquant à ce propos un « malheur français ». Il y a pourtant un remède tout simple au malheur des élèves, à l'anxiété des parents, au désarroi de certains professeurs, ce sont des classes à effectif limité, une hausse des salaires qui fasse que les parents ne soient plus obligés de choisir entre l'habillement et la nourriture pour leurs enfants, des professeurs recrutés dans des conditions statutaires leur permettant d'enseigner sereinement sans craindre un avenir incertain. Toutes ces mesures dessinent des choix politiques à l'opposé de ceux du gouvernement, « le malheur français » porte un nom, celui de décennies d'attaques contre l'école républicaine, celui de la privatisation rampante de l'Éducation nationale dont Blanquer s'est fait le héraut.

Si Macron veut réellement moins de lycéens malheureux, qu'il commence par abroger ParcoursSup, ce système de sélection dont l'instauration a mis fin à ce qui était un droit, la possibilité pour tout bachelier d'accéder à la formation de son choix dans l'enseignement supérieur, et ce pour le plus grand profit de

La coupe du monde de la honte



Qui peut encore regarder la Coupe du monde 2022 comme si de rien n'était ? Depuis l'attribution du mondial de football au Qatar, sur fond de soupçons de corruption, les atteintes aux droits de l'homme se multiplient pour cet événement sportif international qui doit débiter en novembre prochain.

Selon Equidem, une organisation de conseil spécialisée dans les droits humains et les droits du travail basée à Londres, les autorités qatariennes ont récemment expulsé des dizaines de travailleurs étrangers ayant eu l'outrecuidance d'organiser une rare manifestation afin de réclamer leurs salaires impayés.

Ainsi, le 14 août, au moins 60 travailleurs, dont certains n'avaient pas été payés depuis sept mois, ont bloqué la circulation devant l'entreprise Al Bandary à Doha, révèle dans un communiqué l'ONG britannique. « Nous avons parlé à des travailleurs ayant manifesté et à l'un

d'eux qui a été expulsé vers le Népal. Nous avons confirmé qu'il était rentré chez lui, et que d'autres du Népal, du Bangladesh, d'Inde, d'Égypte et des Philippines ont également été expulsés », indique le directeur exécutif d'Equidem, Mustafa Qadri. Suite au tollé provoqué par ces révélations, le gouvernement du Qatar a tenté de se justifier : « un certain nombre de manifestants avaient été arrêtés pour avoir enfreint les lois sur la sécurité publique », a-t-il précisé, tout en ajoutant de manière laconique « qu'une minorité de personnes qui n'ont pas manifesté de manière pacifique et ont agi en violation des lois sur la sécurité publique risquent l'expulsion sur ordre de la justice ».

Rappelons qu'en vue de cette coupe du monde, l'émirat, propriétaire du Paris Saint-Germain depuis 2011, prévoyait rien de moins que la construction de 8 stades, du premier métro du pays et même d'une ville

entière, Lusail, qui doit accueillir le match d'ouverture ainsi que la finale de la compétition.

Sous un soleil de plomb – des températures dépassant plusieurs mois de l'année les 45 degrés<sup>(1)</sup> – et dans des conditions qualifiées par nombre d'ONG d'esclavagisme moderne, des milliers d'ouvriers se tuent, littéralement, à la tâche depuis des années...

D'après l'Organisation internationale du travail (OIT), au moins 50 d'entre eux auraient perdu la vie sur les chantiers de la Coupe du monde pour la seule année 2020 et plus de 37 000 auraient été blessés. Dans une enquête publiée en février 2021, le quotidien britannique The Guardian allait même beaucoup plus loin en affirmant que plus de 6 500 travailleurs seraient morts lors de la décennie écoulée afin de permettre que la compétition ait lieu.

La cuisine de ce mondial sordide a-t-elle encore un quelconque lien avec le football ?

<sup>(1)</sup> Les conditions climatiques sont-elles impropres à la pratique du football ? Pas de souci pour les dirigeants qatariens qui ont fait installer dans leurs stades de gigantesques climatiseurs permettant de rafraîchir la pelouse ainsi que les spectateurs. Mais il s'agit, paraît-il, d'une coupe du monde « éco-responsable »...

« La fin de l'abondance »



Et Jupiter renfila ses habits de chef de guerre ! « Nous vivons la fin de l'abondance, la fin de l'insouciance », a déclaré Emmanuel Macron, le 24 août dernier, en ouverture du conseil des ministres, empruntant ce ton grave et solennel qu'on lui connaît – et qui nous rappelle furieusement la période de l'« état d'urgence sanitaire ». Le locataire de l'Élysée, qui agite, cette-fois-ci, la menace du conflit en Ukraine et de la « crise énergétique », voudrait donc nous préparer à tous les sacrifices. Un discours en mode « du sang et des larmes » qui, bien entendu, ne

s'adresse pas à ses amis, les patrons du CAC 40...

Il se trouve qu'un peu plus tôt dans la journée, les données sur les distributions de dividendes venaient justement d'être dévoilées. Résultat : record battu pour les entreprises françaises avec un montant de 44,3 milliards d'euros versés au deuxième trimestre, selon les données collectées par le gérant d'actifs Janus Henderson. En France, « les dividendes ont augmenté de 32,7 % au deuxième trimestre », soit un rythme « supérieur à la moyenne européenne », souligne, par ailleurs,

Charles-Henri Herrmann, directeur du développement France et Bénélux de Janus Henderson, cité dans le rapport.

Quatre entreprises françaises figurent dans le top 20 des plus gros gaveurs de dividendes, avec BNP Paribas (6e), Sanofi (10e), Axa (12e) et LVMH (14e). Ajoutons que, selon un décompte réalisé par l'AFP, le CAC 40 cumule déjà près de 73 milliards d'euros de bénéfices au premier semestre 2022, une hausse de 24 % par rapport à l'année dernière !

Dans ces circonstances, il fallait donc être sacrément gonflé pour oser décréter « la fin de l'abondance ». Dans le même temps, alors que le pays compte 10 millions de pauvres, les premiers de corvée n'en finissent plus de voir leurs revenus dévorés par l'inflation. Mais pour autant, du côté du gouvernement Macron, pas question d'aborder le sujet tabou de la hausse des salaires...

Pour mémoire, après 5 ans de cadeaux généreusement octroyés au capital par le pouvoir macronien, 5 milliardaires possèdent autant que 27 millions de Français, tandis que les 500 familles les plus riches ont vu leur fortune doubler, passant de 570 milliards d'euros en 2017 à 1000 milliards d'euros en 2021.

Est-il nécessaire de commenter ?

L'OS a lu

l'enseignement privé. Début juin, ce sont ainsi 90 000 jeunes qui se trouvaient sans affectation, chiffre qui sera sans doute supérieur lors de la rentrée universitaire. Et pour ceux qui réussissent à décrocher une inscription, commencera alors la galère qui consiste à étudier quand il faut faire attention à chaque euro dépensé, que ce soit dans le domaine de la nourriture ou celui de la santé. Concernant ce dernier, le 16 août, le syndicat étudiant Fage indiquait que 40% des étudiants ont renoncé à des soins depuis mars 2020. Dans l'édition de Ouest-France du 17 août, on peut lire une déclaration de Quentin Bourgeon, président de l'association Rêves jeunes qui relève que les économies se font sur « le gynécologue, l'opticien et le dentiste » et il poursuit : « la santé passe après le loyer, le transport ou la nourriture ».

C'est dans cette situation de très grande difficulté pour les jeunes et leurs familles, que le 24 août, Macron, dans une des déclarations provocatrices dont il est coutumier, a annoncé la « fin de l'abondance ». Certains ont peut-être rêvé un court instant que ces propos visaient les faramineux profits du CAC 40, les milliards déversés aux actionnaires des grandes entreprises. Espoirs vite déçus quand le gouvernement, en fidèle défenseur des intérêts du capital financier, a annoncé ne pas envisager une taxation exceptionnelle des « super-profits » liés à la hausse des prix de l'énergie. (À ce sujet, on peut cependant remarquer qu'une éventuelle taxation, toute légitime qu'elle soit, reviendrait dans les caisses de l'État qui en affecterait le montant où il veut, tandis qu'une hausse générale des salaires reviendrait dans les poches des salariés...).

Il est clair que pour Macron, le « malheur français », ce n'est pas la paupérisation croissante de pans entiers de la population, ou un hôpital public au bord de la rupture, le malheur français, cette « abondance » à laquelle il entend mettre fin, ce sont tous les acquis de la lutte de classe, les statuts, le code du travail, l'école républicaine, notre système de retraite, toutes ces conquêtes qui constituent encore autant d'obstacles à l'exploitation capitaliste.

Encore faut-il avoir les moyens de sa politique. Le refus de la plupart des organisations politiques et syndicales (dont la confédération FO) de siéger dans le Conseil national de la Refondation, dont l'objectif est, rappelons-le, de « surtout partager avec les Français le constat et les pistes », l'annonce par Gabriel Attal du lancement des « dialogues de Bercy » dans le but d'obtenir une majorité pour adopter le budget 2023, sont autant de signes révélateurs des difficultés d'un pouvoir à imposer sa méthode du « constat partagé », négatrice des intérêts particuliers des travailleurs. Tâche en effet difficile, car, n'en déplaise à l'ex-banquier Macron, la fin de la lutte de classes, cela ne se décrète pas...